



Liberté
Égalité
Fraternité



Fonds d'Aide au Développement de l'Economie du Livre

Aides en faveur des maisons d'édition

Objectifs

Le dispositif vise à encourager le développement et la structuration du secteur de l'édition, en veillant aux éléments suivants :

Favoriser et défendre la diversité éditoriale

Encourager les bonnes pratiques et la professionnalisation

Soutenir les projets de développement des maisons d'édition

Faire progresser l'activité et stabiliser le modèle économique

Eligibilité

Les conditions suivantes doivent être réunies :

Siège social en Normandie

Petite et moyenne entreprise / association

Capital détenu de manière continue à 50% au moins

Numéro ISBN

Code NAF 5811Z (édition de livres) ou au minimum 30% de l'activité

Travailler à compte d'éditeur - reverser les droits d'auteurs

Tous secteurs éditoriaux hors scolaire, annuaires, catalogues d'expositions, actes de colloque, presse

Au moins une première publication à compte d'éditeur

Pratique du dépôt légal

Référencement dans le Fichier Exhaustif du Livre

Plus d'un auteur publié

Au moins un titre par an

Principaux critères étudiés

Qualification professionnelle des maisons d'édition	Taux d'endettement global	Circuit de diffusion et de distribution des ouvrages publiés	Programme de l'activité éditoriale	Démarche éco-responsable
---	---------------------------	--	------------------------------------	--------------------------

Une bonification à hauteur de 70% du taux d'intervention pourra être appliquée dans le cadre de l'aide à la transformation environnementale, sur les projets éligibles.

Une fiche d'autodiagnostic est proposée pour déterminer les engagements à poursuivre.

Projets soutenus

Aide	Eligibilité	Montant de l'aide
Aide au développement – soutien à l'émergence <i>Aide accordée pour 2 ans</i>	Type de maisons d'édition soutenues : <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 5 ans • Les responsables ont suivi une formation de base • Publier au moins un titre / an • 2 titres au catalogue lors du dépôt de dossier Présenter un plan de développement à 2 ans. Une démarche écoresponsable est encouragée.	Pendant 2 ans, par an : > 3000€ < 5 000€ maximum 70% de financements publics
Aide au développement – Développement d'entreprise <i>Aide accordée pour 2 ans</i>	Type de maisons d'édition soutenues : <ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires Livres d'au moins 30 000€ • Présenter au moins un bilan financier • Présenter un catalogue avec au moins 75% d'ouvrages écrits par d'autres auteurs ou autrices que le ou la responsable de la maison d'édition • Attester d'une diffusion structurée Répondre à au moins deux de ces critères <ul style="list-style-type: none"> • Chiffres d'affaires livres représentant plus de 50% du CA global • Au moins équivalent temps plein salarié ou gérant généré par l'activité de la structure • Parution de 3 ouvrages par an minimum, sur les deux dernières années Présenter un projet de développement (investissements, emploi, diffusion,...) ou un projet éditorial à risque, avec une identification claire de ce que permet la subvention, des retours sur investissement prévus par la maison d'édition. Une démarche écoresponsable est encouragée.	Pendant 2 ans, par an : > 10 000€ < 20 000€ maximum 70% de financements publics
Aide aux projets	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la publication (publication d'ouvrages, réédition d'ouvrages indisponibles, traduction, revue littéraire de création contemporaine, revue pluridisciplinaire culturelle) • Aide à la diffusion : participation à des salons en France et à l'étranger • Aide à la promotion et à la communication • Aide au développement numérique (site internet, numérisation des fonds, expérimentation, développement de projets numériques) • Aide à l'investissement • Aide à la formation du personnel • Aide au diagnostic personnalisé et ciblé 	> 1500€ < 8 000€ maximum 50% du coût total en investissement et 60% du projet en fonctionnement

Pièces à joindre au dossier

Toute demande devra être précédée d'une prise de contact avec la chargée de projets Edition – Valérie Schmitt – valerie.schmitt@normandielivre.fr

Le formulaire de demande de subvention devra être accompagné des éléments suivants :

Pièces spécifiques Aide au développement – soutien à l'émergence	Note d'intention présentant un plan de développement à deux ans
Pièces spécifiques Aide au développement – Développement d'entreprise	Note d'intention présentant un projet de développement (investissements, emploi, diffusion,...) ou un projet éditorial à risque, avec une identification claire de ce que permet la subvention, des retours sur investissement prévus par la maison d'édition.
Pièces spécifiques Aide au projet	Note d'intention présentant <ul style="list-style-type: none">• Présentation de la maison d'édition et de son projet• Motivations, objectifs• Bref historique et situation actuelle• Calendrier prévisionnel de réalisation du projet• Besoins liés au projet
Pour toutes les demandes Pièces administratives et financières	<ul style="list-style-type: none">• Devis correspondant à la demande de subvention• Liasse fiscale complète du dernier exercice clos ou tout document attestant du CA de l'année précédent la demande• Certificat de conformité URSSAF• Attestation sur l'honneur de l'éditeur ou de l'éditrice s'engageant à respecter une juste rémunération des auteurs et des autrices, à formuler contractuellement, et à partager une reddition de comptes régulière (au minimum une fois par an) aux auteurs et aux autrices• Un extrait RCS (Kbis) datant de moins de 3 mois et jour des dernières modifications• En cas d'exonération de TVA, une attestation d'exonération de TVA à jour,• L'insertion au Journal Officiel, et le récépissé de déclaration en cas de modification ; les statuts mis à jour ; la liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau (pour les associations),• Un RIB ou un RIP original
Démarche écoresponsable	<ul style="list-style-type: none">• Remplir la fiche d'autodiagnostic et d'engagement